

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 92-238 DU 24 AOUT 1992

portant ratification des conventions
N°s 160 et 161 et des recommandations
N°s 170 et 171 adoptées par les 71ème
72ème sessions de la conférence
internationale du Travail.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 92-026 du 6 Août 1992 portant autorisation de ratification des conventions N°s 160 et 161 des recommandations N°s 170 et 171 adoptées par les 71ème et 72ème sessions de la conférence internationale du Travail ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont ratifiées les conventions N°s 160 et 161 et les recommandations N°s 170 et 171 adoptées par les 71ème et 72ème sessions de la conférence internationale du travail et dont les textes se trouvent ci-joints.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 24 Août 1992

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

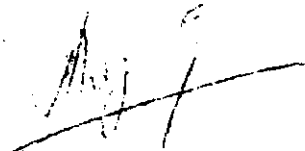
Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,



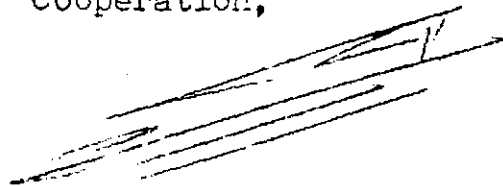
Désiré VIEYRA

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi et des Affaires
Sociales,



Véronique AHOUO.-

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la
Coopération,



Richard ADJAHOU.-
Ministre intérimaire

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 MTRAS-MAEC 8 AUTRES MINISTRES
17 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 DB-DEF-INDV-DECP-DI 5 IPE-INSAE-DLC 3 IGE-
DCCT-GCONB 3 UNB-FASJEP-ENA 3 CSM-BN-DAN 3 JO 1.-